

Adresse de la société populaire d'Ebreville (Allier), lors de la séance
du 2 brumaire an III (23 octobre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire d'Ebreville (Allier), lors de la séance du 2 brumaire an III (23 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIX - Du 18 vendémiaire au 2 brumaire an III (9 au 23 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1995. pp. 367-368;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1995_num_99_1_17945_t1_0367_0000_6

Fichier pdf généré le 07/10/2019

Haute-Garonne ^d; de **Chaudes-Aigues** [Cantal] ^e; de **Reims, département de la Marne** ^f; de **Vesoul, département de la Haute-Saône** ^g; de **Pont-Croix** [Finistère] ^h; le **comité révolutionnaire du Havre-Marat** [ci-devant Le Havre-de-Grâce, Seine-Inférieure] ⁱ; le **tribunal criminel du département de la Nièvre** ^j; le **conseil-général et l'agent national du district de Lisieux, département du Calvados** ^k; les **tribunaux de district de Louhans** ^l, de **Laval** ^m; les **juges-de-paix et assesseurs de Beauvais** ⁿ; les **membres composant le tribunal du district, le bureau de paix et de conciliation du district de Lisieux** ^o, expriment leur adhésion aux principes contenus dans l'Adresse au peuple français, leur attachement à la Convention nationale, et l'invitent à rester à son poste jusqu'à la paix.

Mention honorable, insertion au bulletin (64).

a

[La société populaire de Moulins, département de l'Allier, à la Convention nationale, s. d.] (65)

Représentans,

Le système de la terreur fut dans tous les tems, l'arme favorite des despotes. Apuyé sur tous les crimes, il commence par abrutir l'homme et finit par tyranniser les peuples. Cet affreux système, étendu et perfectionné par Robespierre, alloit attaquer le pauvre jusque dans sa chaumière, le vieillard sur son grabat, pour les conduire à l'échafaud. Partout l'innocence étoit opprimée, le courage abattu sous le poids de la calomnie et des proscriptions.

Catilina n'est plus, mais les brigands qui se gorgeaient des dépouilles des victimes, qu'ils sacrifioient à l'ambition hypocrite de leur maître, respirent encore; ce sont eux qui cherchent à jeter de la défaveur sur la mémorable journée du 9 thermidor, époque brillante de notre impérissable liberté : ce sont eux, qui pour échapper à la vengeance des loix, qui pèsera bientôt sur la tête des intrigants, des fripons, des assassins politiques, ôsent encore repousser la justice et appeler à leur secours, la terreur qui détruit tout et qui seule voiloit leurs crimes et leur en assuroit l'impunité.

Dominateurs insolents des sociétés populaires, ils placent la souveraineté du peuple dans nos assemblées, et par cette politique astucieuse, ils cherchent, en dénaturant les principes à tromper le peuple sur ses droits et à lui faire prendre l'habitude de les regarder comme des amis nécessaires quand ils ne sont que des tyrans et des spoliateurs. Sans doute, les so-

ciétés populaires sont nécessaires à la liberté qu'elles défendent contre ses ennemis, mais elles ne sont qu'une fraction de la grande famille dont le but et l'objet sont la surveillance et l'instruction, tels seront à jamais nos principes et nos vûes.

Ils en imposent, ils calomnient l'esprit national, les complices du tyran, en vous disant que l'aristocratie triomphe et que les patriotes n'osent lever la tête; représentans, les vrais patriotes, le sont à votre manière, ils sont sévères, mais ils sont justes; ils sont révolutionnaires, mais non barbares; ceux-là n'en doutés pas formement la très grande majorité de la République et tous ont juré de ne plus se laisser asservir.

Représentans, les vrais Jacobains de Moulins, vous invitent à faire cesser cette lutte odieuse, de quelques factieux, contre la souveraineté nationale et bientôt les intrigans et les fripons seront réduits au silence, le patriotisme reprendra ses droits et la voix reconnoissante du bon sans-culotte se fera entendre de toutes parts pour applaudir à votre sagesse et à votre énergie.

Quand à nous, toujours fidels aux principes, nous vous demandons la liberté de la presse; le règne de la justice et de la probité; le gouvernement révolutionnaire jusqu'à la paix, mais dirigé par des mains pures et par des coeurs honnêtes. Nous protestons en même tems de notre dévouement à la Convention nationale qui sera toujours notre seul point de ralliement, et nous jurons avec la section du Panthéon français de regarder et de punir comme un tyran, quiconque oseroit se montrer au-dessus de la loi ou plus sévère qu'elle.

PEYRON, *président*,
THIRIOT, SERDIER, *secrétaires*.

b

[La société populaire d'Ebreuille, département de l'Allier, à la Convention nationale, s. d.] (66)

Et nous aussi, nous allons nous prononcer dans la grande discussion qui s'agite; il n'y a que des laches et des modérés qui puissent garder le silence dans ces circonstances : il faut enfin savoir, si la patrie peut être sauvée par l'intrigue, la perfidie et l'ignorance, si un système de terreur convient à des hommes libres, et s'il peut être mis à la place de la vertu et de la justice. Ah! législateurs, nous frémissons d'indignation en apprenant que des turbulents et des intrigants agitent les sociétés populaires, et paroissent leur avoir fait adopter des maximes qui ne sont pas les leurs (sans doute la majorité de ces sociétés est bonne) ne vous y trompez pas, ce sont des hommes couverts de crimes qui voudroient éviter l'oeil de la justice, et se sauver à la faveur des désordres.

(64) P.-V., XLVIII, 13-14.

(65) C 325, pl. 1402, p. 14. M. U., XLV, 116-117; Bull., 4 brum. (suppl.).

(66) C 325, pl. 1402, p. 24.

Faites taire ces hommes sanguinaires, citoyens représentants, en déclarant complices de Robespierre et traîtres à la patrie, tous ceux qui comme lui, veulent substituer la terreur à la justice et comprimer par là les élans de la vertu et étouffer les cris de l'innocence. Sans doute tous les ennemis de la patrie doivent périr, mais il faut démêler de la foule les victimes du triumpvirat et n'y point confondre l'innocence, qu'il est beau de pardonner à celui qui regrette sincèrement d'être tombé dans de légers égarements. Telle est, citoyens législateurs, la justice que vous exercez depuis les mémorables journées des neuf et dix thermidor. Maintenant pour assurer la liberté publique, il faut maintenir celle des opinions, rétablir la confiance parmi vous et punir sévèrement les calomnieux.

Pour nous, étrangers à toute espèce de parti, nous avons eu et nous aurons toujours pour point de ralliement la représentation nationale, et nous ne reconnaitrons d'autre autorité que celle de la Convention.

Vive la liberté! vive la République une et indivisible! vive la Convention!

Suivent une trentaine de signatures.

c

[La société populaire du canton de George, séante à Charbuy, district d'Auxerre, département de l'Yonne, à la Convention nationale, du 25 vendémiaire an III] (67)

Législateurs,

Nous avons lu aujourd'hui avec enthousiasme votre adresse au peuple français, et nous avons arrêté d'en réitérer la lecture pendant trois mois, elle contient les vrais principes et ceux de la justice et de la probité que nous avons toujours professé.

Notre société ne s'assemble que pour entendre la lecture des lois et des nouvelles, se conformer aux lois, et prendre part aux succès constants de la république.

Notre profession de foi est la guerre à mort aux tyrans, aux fripons, aux aristocrates, à tous ceux qui cherchent à égarer le peuple, et qui oseroient encore rappeler le système de terreur et de sang, que ces monstres, ces antropophages soient engloutis avec Robespierre et ses satellites.

Ne souffrés point, Législateurs, qu'il y aie jamais une puissance intermédiaire entre le peuple et vous, les vrais républicains ne reconnaissent d'autre autorité que la Convention nationale, elle sera leur point de ralliement. Ouy, ils donneront s'il le faut pour la maintenir jusqu'à la dernière goutte de leur sang et ils ne cesseront de répéter le cry unanime de vive la Convention.

BACHELET, *président*,
GALLEREUX, *vice-président*,
GRÉGOIRE, *secrétaire*.

(67) C 325, pl. 1402, p. 15. *Bull.*, 7 brum.

d

[La société populaire, républicaine et montagnarde de Salies, département de la Haute-Garonne, à la Convention nationale, s. d.] (68)

Liberté, Egalité, fraternité, ou la mort

Citoyens représentants,

Après avoir partagé avec la France libre, l'indignation, la joie, et les résolutions qu'enfanta la nouvelle de la dernière conspiration que vous avez, si courageusement, déjouée, et du supplice de ses infames auteurs; après vous avoir appris que nos vœux vous attachent à votre poste glorieux, vous avoir assuré que vous n'y serés atteints par le crime, qu'autant que vos ennemis qui sont, en même tems les nôtres et ceux de la république, marcheroient sur nos corps sanglans et inanimés.

Après avoir enfin renouvelé le serment de ne jamais vivre sous aucune domination, de mourir plutôt que d'y consentir, que nous restoit-il à faire? citoyens représentants, que pouvions-nous désirer? qu'espérions-nous en effet? voir les ennemis de la liberté et de la sainte égalité confondus, anéantis; jouir pleinement des heureux effets de cette nouvelle victoire sur la tyrannie, que nous regardions comme un événement décisif, en faveur de la république et de ses courageux partisans. Illusion affligeante! les ennemis irréconciliables des droits sacrés du peuple, toujours féconds en moyens, et ingénieux dans le choix, ont sçu mettre à profit les impressions profondes qu'avoit fait dans l'âme des amis de l'humanité, la tactique sanguinaire du Cromwell moderne. Ils ont de toutes parts invoqué la modération, la vertu, la justice. Les scélérats, comme s'ils ne savoient pas qu'elles furent toujours des qualités inséparables des républicains; mais non, ils ne veulent pas, de cette justice révolutionnaire qui rassure l'innocent et qui fait seulement la terreur du crime. C'est ainsi que parloient ceux qui ne cessoient de rappeler à la Constitution, dans un tems où la Constitution alloit devenir son propre assassin. Pères du Peuple, vous serés toujours notre unique point de ralliement, mais méfiés-vous d'un soporateur qui exposerait la liberté et l'égalité à être égorgées pendant le sommeil, tournez votre attention sur la proposition perfide qui vous a été faite, à votre barre, de faire recomposer les comités révolutionnaires par l'élection du Peuple, sondés la profondeur des intentions liberticides que cachent toutes ces démarches astucieuses et qui tendent à affaiblir le ressort révolutionnaire.

Cette société vous annonce qu'elle les a frappés de son improbation, qu'elle fait des vœux bien ardens pour que le vaisseau de la république, dirigé par la même intention, soit aussi poussé par la même main, et qu'écarté de

(68) C 325, pl. 1402, p. 18.